

collection **PROJET**

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

2021-2026

VERS UNE MÉTROPOLE SOBRE,
SOLIDAIRE ET RÉSILIENTE



PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

2021-2026

VERS UNE MÉTROPOLE SOBRE,
SOLIDAIRE ET RÉSILIENTE

SOMMAIRE

p.7	LE PLAN CLIMAT, UNE RÉPONSE À L'URGENCE CLIMATIQUE
p.9	CARTE D'IDENTITÉ DE LA MEL
p.10	LA STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE LA MEL
p.12	UN PLAN D' ACTIONS POUR 2021-2026 BASÉ SUR 11 PRIORITÉS
P.15	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
P.17	MOBILITÉ
P.19	AMÉNAGEMENT ET URBANISME
P.21	HABITAT
P.23	PRODUCTION ET CONSOMMATION
P.25	EXEMPLARITÉ MÉTROPOLITAINE
P.27	GOUVERNANCE ET PARTICIPATION
P.29	COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE
P.31	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
P.33	QUALITÉ DE L'AIR
P.35	SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
p.36	L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN CLIMAT
p.37	LA GOUVERNANCE DU FUTUR PLAN CLIMAT
p.38	LES PROCHAINES ÉTAPES : À VOUS LA PAROLE !



LE PLAN CLIMAT, UNE RÉPONSE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est la réponse apportée par la Métropole Européenne de Lille (MEL) aux enjeux du réchauffement climatique. Il s'agit d'une politique publique qui vise à **réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et à préparer le territoire aux conséquences du changement climatique** (canicules, inondations...).

Pour cela, le Plan Climat définit les **objectifs climat-air-énergie** de notre territoire concernant différentes compétences de la MEL (mobilité, habitat, urbanisme, développement économique, gestion de l'eau et de l'assainissement, gestion des déchets), par exemple : rénovation énergétique de plus de 8 000 logements par an, réduction de la part modale de la voiture grâce au développement des transports en commun, du vélo ou de la marche, remplacement des systèmes de chauffage les plus polluants, développement des énergies renouvelables...

Ce document présente les **grands objectifs et les principales actions** retenus dans le nouveau projet de Plan Climat de la Métropole Européenne de Lille, voté lors du conseil métropolitain du 13 décembre 2019. Ce projet de Plan Climat sera soumis à diverses consultations obligatoires en 2020, et notamment **une consultation électronique du public**, en vue de l'élaboration d'une **version finale qui sera adoptée lors du conseil métropolitain de février 2021**.

La MEL et les acteurs du territoire auront ensuite jusqu'en 2026 pour mettre en œuvre le plan d'actions du Plan Climat, et apporter ainsi leur contribution aux efforts collectifs de lutte contre le réchauffement climatique.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est la politique locale de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air. Il vise à :



Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités ;



Réduire nos consommations d'énergie ;



Développer les énergies renouvelables, comme le solaire, la biomasse, la récupération de chaleur industrielle... ;



Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien ;



Adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà.

LES ENJEUX CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE

Le changement climatique est une réalité d'ores et déjà observable sur la métropole lilloise. En juillet 2019, la température a atteint 41,4°C à Lille, dépassant largement le précédent record de 37,6°C datant de juillet 2018. D'après l'Observatoire Climat des Hauts-de-France, la température moyenne à Lille a augmenté de 2°C entre 1955 et 2017.

Les projections climatiques laissent quant à elles entrevoir : une hausse des températures moyennes annuelles, des étés plus chauds, des hivers plus doux, une évolution incertaine des précipitations (baisse du nombre de jours de pluie mais précipitations plus intenses), une diminution de la recharge des nappes phréatiques, une alternance de périodes sèches et de périodes humides conduisant à une multiplication des épisodes de retrait-gonflement des argiles.

Ces évolutions climatiques sont susceptibles d'avoir de multiples impacts sur les habitants et les activités économiques de la métropole dans les années et décennies à venir, d'où l'importance d'améliorer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Il a été voté par le conseil métropolitain le 13 décembre 2019 et comporte cinq documents :

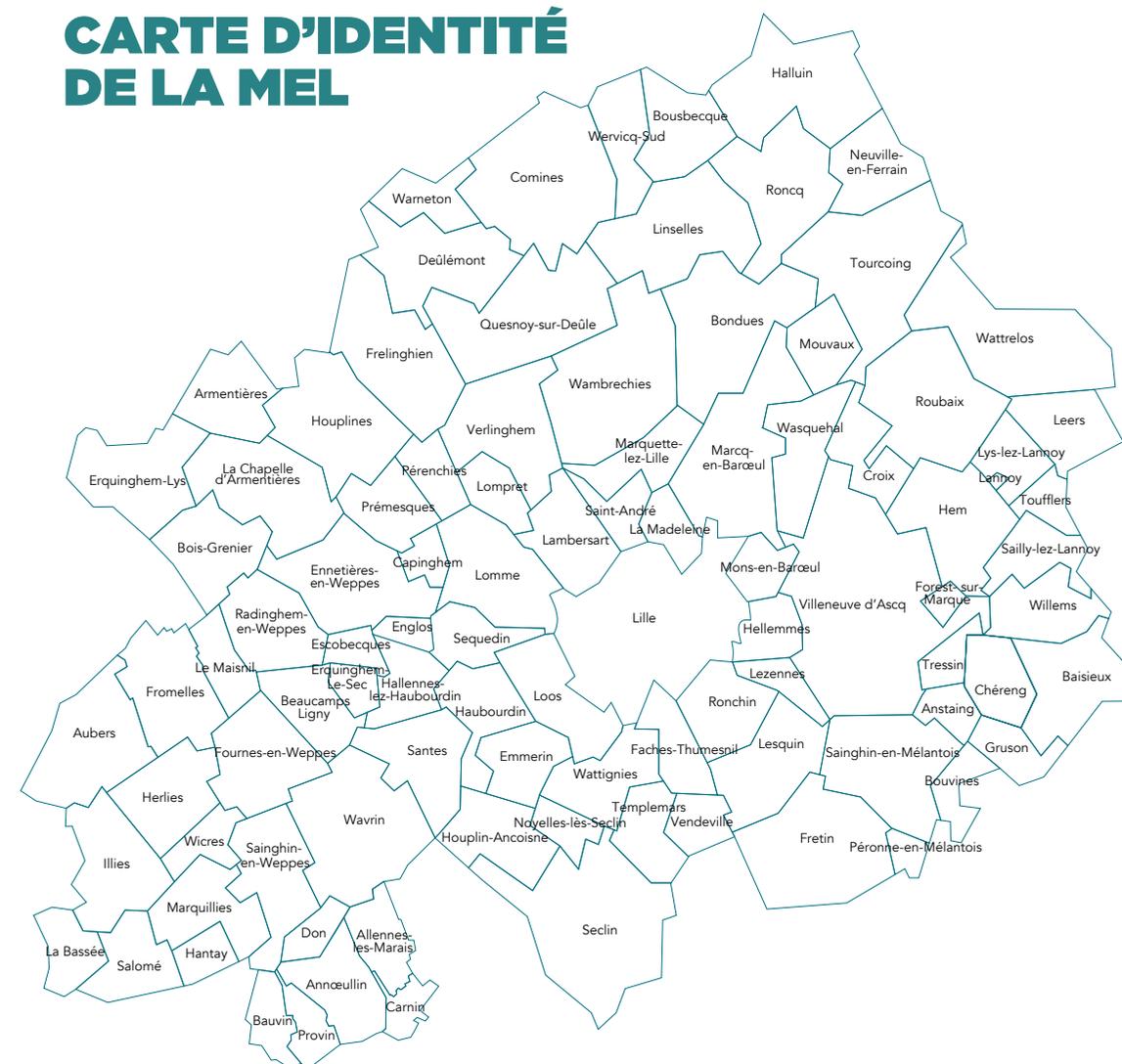
- un diagnostic territorial réalisé en 2018 ;
- une synthèse de la concertation pour l'élaboration du PCAET menée en 2018-2019 ;
- une stratégie comprenant des objectifs chiffrés aux horizons 2030 et 2050 ;
- un plan d'actions pour la période 2020-2026 ;
- une évaluation des incidences environnementales du PCAET.

L'intégralité de la délibération et de ces 5 documents sont mis à disposition sur le site internet de la MEL :

<https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationplanclimatmel>

L'élaboration de ce nouveau Plan Climat a fait l'objet d'une large concertation publique en 2018-2019, qui a permis de recueillir plus de 1 000 contributions grâce à une plateforme en ligne, des ateliers avec les communes et les entreprises, 10 cafés-débat avec les citoyens, un climathon sur la nature en ville et un hackathon sur la qualité de l'air avec les étudiants et les chercheurs. Les contributions ont été recueillies et analysées notamment grâce à un outil de cartographie des débats : <https://cartodebat.fr/mel>

CARTE D'IDENTITÉ DE LA MEL



1,2 millions d'habitants.

95 communes.

5 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre équivalent CO₂ (2015) dont 0,2 % sont captés par les sols et la végétation.

14 épisodes de pollution de l'air et 35 jours de dépassement des seuils de qualité de l'air pour le département du Nord en 2019.

3% du territoire est boisé.

1 205 GWh (2016), c'est la production d'énergies renouvelables (correspondant à 4 % de l'énergie consommée sur le territoire).

27 000 GWh, c'est la consommation d'énergie en 2016.

1 400 ha d'espaces naturels gérés par la MEL.

22 kteqCO₂/an, c'est la perte de capacité de stockage du carbone (en raison de l'artificialisation et de l'urbanisation).

LA STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE LA MEL

1 - ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERS UNE MÉTROPOLE SOBRE ET NEUTRE EN CARBONE EN 2050

Le premier objectif du Plan Climat est d'accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique, c'est-à-dire la réduction des consommations d'énergies fossiles grâce à des démarches de sobriété et d'efficacité énergétiques, et leur remplacement par des énergies renouvelables et de récupération. Dans le cadre de cette transition, l'extension des réseaux de chaleur et leur alimentation par des énergies renouvelables constitue une priorité essentielle pour la MEL d'ici 2030, ainsi que le développement des réseaux « intelligents », qui permettent d'ajuster les productions et consommations d'énergie en temps réel.

3 - CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE À SANTÉ POSITIVE, RÉSILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMÉLIORANT LA QUALITÉ DE VIE DES MÉTROPOLITAINS

Le Plan Climat a enfin pour objectif d'accroître la résilience du territoire aux conséquences déjà perceptibles du réchauffement climatique (pics de chaleur, sécheresses, impacts sanitaires...). Une autre priorité essentielle est d'améliorer la qualité de l'air, qui constitue un enjeu de santé publique. Plus largement, la question de la santé environnementale (qui considère les impacts de l'environnement sur la santé) a été intégrée au cœur du Plan Climat de la MEL et constituera un autre axe essentiel de travail dans les années à venir.

2 - UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE PERMETTANT À TOUS DE BÉNÉFICIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

L'atteinte d'objectifs tels que la réduction massive des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie ne sera pas possible sans une contribution de tous les acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens). C'est pourquoi la MEL propose dans ce PCAET d'amplifier et de développer les dispositifs d'accompagnement pour les différents publics, afin d'encourager les changements de pratiques à tous les niveaux. Il s'agit aussi de bien prendre en compte une dimension de solidarité sociale et territoriale dans la politique climat-air-énergie.

OBJECTIFS 2030 - 2050

Des objectifs ambitieux en cohérence avec les objectifs nationaux et l'Accord de Paris pour le climat.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Réduction des consommations d'énergie



Production locale d'énergies renouvelables



LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

- Six gaz à effet de serre sont pris en compte dont les principaux sont le CO₂ et le méthane
- Les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, car tous les GES n'ont pas le même impact sur le climat : par exemple le méthane a un impact 25 fois plus important sur le climat que le CO₂ donc une tonne de méthane équivaut à 25 tonnes équivalent CO₂.
- Pour la MEL, les émissions de GES sont très majoritairement liées à la combustion d'énergies fossiles dans les secteurs du transport routier (40%), des bâtiments tels que les logements et bureaux (31%) et de l'industrie (13%).
- Seulement 0,2% des émissions de GES de la MEL sont captées par les sols et la végétation sur le territoire de la MEL.

QU'EST-CE-QUE LA NEUTRALITÉ CARBONE ?

La neutralité carbone consiste à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines et à compenser les émissions incompressibles en développant l'absorption de ces émissions par les « puits de carbone », comme la végétation et les sols.

QU'EST-CE-QU'UN BUDGET CLIMATIQUE ?

Le PCAET s'appuie sur une démarche originale et exemplaire de doter la MEL d'un budget climatique. L'objectif de ce budget climatique est d'analyser l'ensemble des dépenses associées aux politiques et projets portés par la MEL sous un prisme climatique. Ainsi les décisions budgétaires seront éclairées par un indicateur qui mesurera la compatibilité ou non de la dépense avec les objectifs et la trajectoire fixés par le PCAET. Cet outil d'aide à la décision participe à un changement de modèle dans lequel les enjeux de climat et de qualité de l'air seront pris en compte dans les choix budgétaires. Développé dans un premier temps sur le budget métropolitain, la méthode du budget climatique pourra ensuite être progressivement déclinée sur les budgets des communes qui le souhaitent.

UN PLAN D'ACTION POUR 2021-2026 BASÉ SUR 11 PRIORITÉS

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERS UNE MÉTROPOLE SOBRE ET NEUTRE EN CARBONE EN 2050

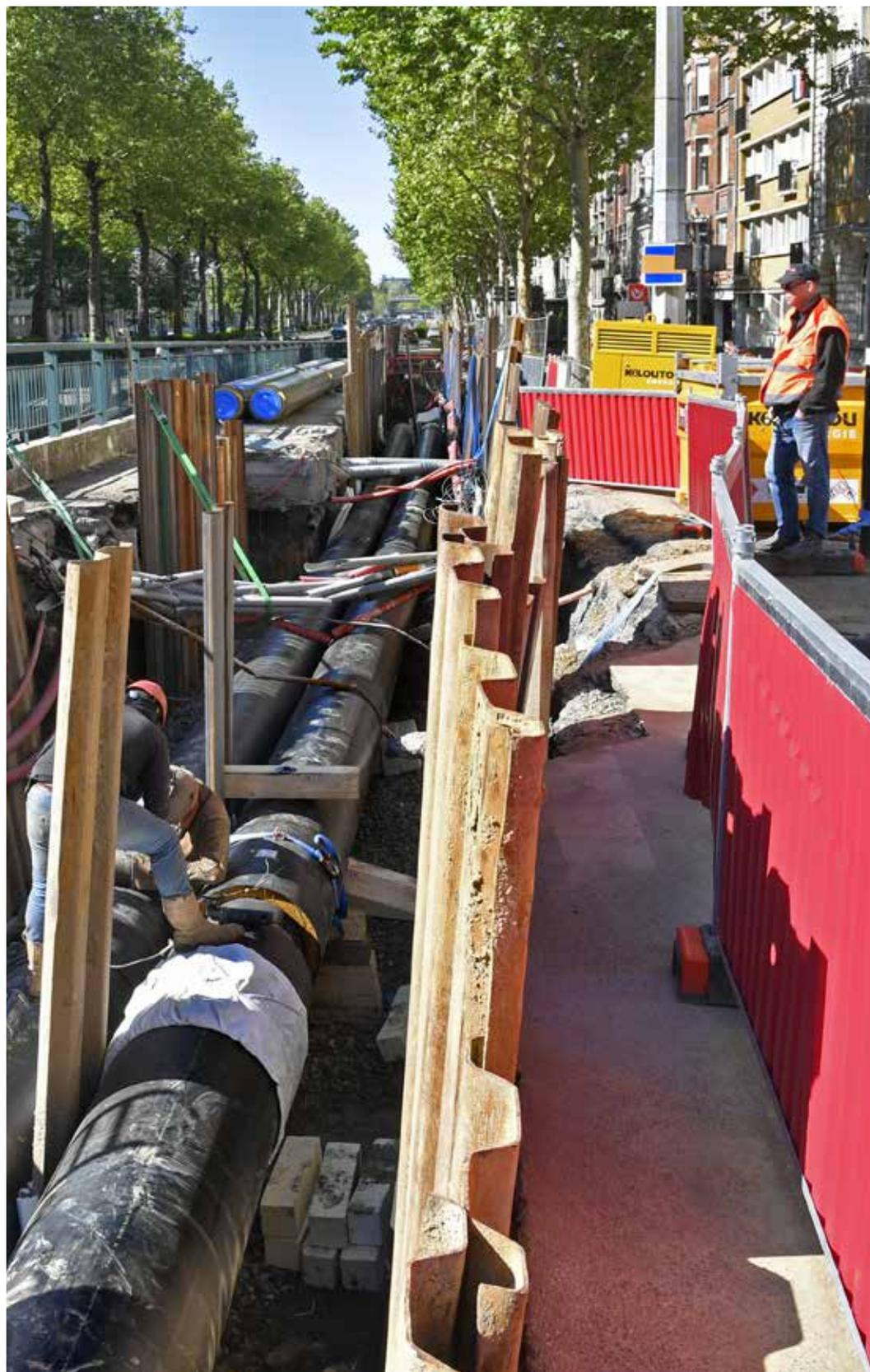
- Vers une métropole sobre en carbone
- Réduire l'impact climatique des transports
- Favoriser un aménagement plus durable du territoire
- Améliorer la performance énergétique des logements
- Soutenir des modes de production et de consommation plus responsables
- Réduire l'impact carbone des politiques métropolitaines grâce au budget climatique

UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE PERMETTANT À TOUS DE BÉNÉFICIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition
- Soutenir et participer à des projets de coopération sur les sujets climat-air-énergie

CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE À SANTÉ POSITIVE, RÉSILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMÉLIORANT LA QUALITÉ DE VIE DES MÉTROPOLITAINS

- Préparer le territoire aux effets du réchauffement climatique
- Améliorer la qualité de l'air : un enjeu de santé publique
- Améliorer les déterminants de santé environnementale



Autoroute de la chaleur - La Madeleine

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERS UNE MÉTROPOLE SOBRE EN CARBONE

La transition énergétique du territoire passe par la réduction des consommations d'énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) et leur remplacement par des énergies renouvelables ou de récupération.

Pour cela, il faut tout à la fois, selon le scénario Négawatt :

- adopter une approche de « sobriété énergétique », c'est-à-dire de réduction des consommations d'énergie dans les secteurs les plus consommateurs (logements, bureaux, transports, industries) ;
- améliorer l'efficacité énergétique des équipements et appareils consommant de l'énergie ;
- développer les énergies renouvelables et de récupération pour couvrir les besoins d'énergie restants après avoir développé la sobriété et l'efficacité énergétiques.

PRINCIPALES ACTIONS

- « Autoroute de la chaleur » : raccordement de l'incinérateur de déchets d'Halluin aux réseaux de chaleur de Lille, Tourcoing, Roubaix.
- Développer les réseaux de chaleur et leur approvisionnement en énergies renouvelables et de récupération (biomasse, chaleur industrielle perdue...).
- Projet So MEL So Connected sur le développement des smart grids (réseaux intelligents)
- Créer un opérateur métropolitain pour développer la production d'énergies renouvelables et de récupération (solaire, méthanisation, biomasse, biogaz, géothermie...).
- Réalisation d'un cadastre solaire sur tout le territoire de la MEL pour développer le solaire photovoltaïque sur les toits.
- Promouvoir des actions de sobriété énergétique dans les communes, les entreprises et chez les habitants.

CHIFFRES CLÉS (2016)

- **Consommation d'énergie sur le territoire :** 27 000 GWh (gigawattheure).
- **Production d'énergies renouvelables :** 1 205 GWh soit l'équivalent de 4 % de la consommation d'énergie du territoire.
- **Facture énergétique du territoire :** 2 milliards d'euros par an (tendance à la hausse depuis 2016).

OBJECTIFS 2030

- **Multiplier par 2,7 la production d'énergies renouvelables** entre 2016 et 2030 (la production d'énergie renouvelable passant de 4 à 11 % de la consommation d'énergie du territoire).
- **Raccorder 70 000 logements** aux réseaux de chaleur, afin de stabiliser la facture énergétique des ménages.
- **Augmenter la part des énergies renouvelables** et de récupération dans les réseaux de chaleur de 20 % à 65 % entre 2016 et 2030.
- **5 unités** de méthanisation d'ici 2025.



Pôle d'échanges de la gare Lille Flandres

MOBILITÉ

RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE DES TRANSPORTS

Les déplacements sont à l'origine de 40 % des émissions de GES du territoire, 24 % de ses consommations d'énergie, 60 % des émissions de NO₂ et 32 % des PM₁₀. Il s'agit donc d'un secteur essentiel pour lutter contre le changement climatique et pour améliorer la qualité de l'air du territoire.

L'enjeu majeur est donc de réduire l'usage de la voiture individuelle et des modes routiers utilisés par une seule personne (autosolisme). Pour cela, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, il faut à la fois développer l'usage des transports collectifs et toutes les formes de mobilité dites douces (marche, vélo) ou alternatives (covoiturage, autopartage...) et travailler aux évolutions technologiques permettant aux motorisations d'être moins nocives vis-à-vis de l'environnement (baisse des consommations, électromobilité, GNV...).

La MEL étant « autorité organisatrice de la mobilité », elle dispose de tous les leviers nécessaires pour réduire l'impact climatique de la mobilité, et les émissions de polluants associés. La mise à disposition d'un réseau d'infrastructures de transports performantes pour les usagers permettra ainsi à tout un chacun d'adopter des comportements de mobilité plus durables.

PRINCIPALES ACTIONS

- Mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) voté en juin 2019 : cinq nouvelles lignes de tramway, liaisons express en bus ou en car pour relier les pôles urbains, nouvelles lignes de bus à haut niveau de service, nouvelles Lianes sur des voies réservées, amélioration des liaisons ferroviaires avec les territoires voisins.
- Mise en œuvre des objectifs environnementaux contenus dans la Concession de Service Public (CSP) sur la gestion du réseau de transports en commun (Ilevia).
- Accompagner les changements de comportements vers une mobilité plus durable, avec un nouveau Plan Mobilité, comprenant un Plan Marche et un Plan Vélo, mais aussi le développement de l'autopartage, du covoiturage, des services de mobilité...
- Optimiser et décarboner la logistique urbaine (transport et livraison de marchandises, « dernier kilomètre »).

CHIFFRES CLÉS

- **SDIT** : 2 milliards d'euros d'investissements pour 27 projets d'ici 2035.
- **CSP transports 2018-2025** : 2 milliards d'euros dont 500 millions d'euros d'investissements dans le réseau.
750 km d'aménagements cyclables sur la métropole en 2020.

OBJECTIFS 2030

- **Réduire de 19 %** les consommations d'énergie et de 27% les émissions de GES pour le secteur des transports.
- **300 bornes de recharge** pour véhicules électriques.
- **4 stations** de ravitaillement en GNV (gaz naturel véhicule).



Nature en ville - Lille

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT PLUS DURABLE DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire a un impact considérable sur le climat, car la localisation des différentes activités (logements, bureaux, loisirs, commerces...) génère des déplacements et donc des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc de promouvoir une organisation du territoire permettant de réduire les besoins en déplacements.

Pour éviter un trop fort étalement urbain, il est par ailleurs possible d'utiliser les friches urbaines et industrielles pour y installer des activités, transitoires ou plus pérennes selon les cas.

L'urbanisme doit par ailleurs évoluer pour être adapté au climat d'aujourd'hui et à celui de demain en intégrant les solutions basées sur la nature.

Enfin, dans une perspective de neutralité carbone, il est nécessaire de développer fortement la capacité de séquestration carbone du territoire, notamment en plantant des arbres et en développant l'agroforesterie.

PRINCIPALES ACTIONS

- Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme (PLU) et les projets d'aménagement.
- Reconquérir les friches urbaines et industrielles et développer des usages alternatifs ou transitoires: agriculture urbaine, production d'énergies renouvelables, création d'espaces verts ou de boisements.
- Développer la capacité de séquestration carbone du territoire, en amplifiant les actions de boisement, en augmentant la surface d'espaces naturels et en développant l'agroforesterie.

CHIFFRES CLÉS

- Budget de 100 000 euros par an pour planter des arbres entre 2020 et 2025.
- Augmentation des espaces naturels gérés par la MEL de 500 ha entre 2016 et 2020.
- Aménagement de 80 km de voies vertes entre 2016 et 2026.



Isolation des murs - Lille

HABITAT

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

L'habitat représente 32% des consommations d'énergie et 23% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, en raison du chauffage des logements.

Il s'agit donc d'un secteur d'intervention prioritaire pour le Plan Climat, l'objectif étant de rénover beaucoup plus de logements afin d'améliorer leur performance thermique et énergétique.

La MEL porte d'ores et déjà de nombreux dispositifs à destination soit des maisons privées soit des logements sociaux ou des copropriétés, et elle souhaite amplifier encore son action dans les années à venir pour parvenir à rénover 8 200 logements par an.

La rénovation thermique des logements étant très coûteuse, cela implique de trouver un modèle économique permettant de financer une telle rénovation massive du parc de logements.

PRINCIPALES ACTIONS

- Renforcer AMELIO, le réseau de conseil et d'accompagnement des particuliers pour la rénovation de leur logement (Maison de l'Habitat Durable et 11 conseillers info énergie).
- Mettre en œuvre le nouveau dispositif AMELIO Pro, offre « clé en main » pour les ménages au-dessus des plafonds ANAH souhaitant rénover leur logement.
- Accorder une aide métropolitaine de 2 000 euros aux ménages « intermédiaires » réalisant un projet de rénovation performant (5 000 euros dans le cas d'une rénovation BBC).
- Mobiliser la filière professionnelle et mettre en relation l'offre et la demande en matière de rénovation de l'habitat.
- Soutenir la démarche Habiter2030 de rénovation massive des maisons 1930.
- Soutenir financièrement la rénovation énergétique des logements sociaux.
- Accompagner la rénovation de 20 copropriétés par an et déployer la plateforme numérique Coachcopro dédiée à l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des copropriétés privées.

CHIFFRES CLÉS

- 537 000 logements, dont 55% de maisons individuelles.
- 63% des maisons individuelles construites avant les années 1970.
- Près de 12% du parc privé de la MEL potentiellement indigne.
- Environ 3 200 logements rénovés énergétiquement par an actuellement, dont 1 500 logements sociaux.
- Dispositif AMELIO Pro : rénovation de 1 660 logements en 3 ans (2019-2022).

OBJECTIFS 2030

- Réduire de 18% les consommations d'énergie et de 44% les émissions de GES du secteur résidentiel.
- Rénover 8 200 logements par an, dont 20 copropriétés, d'ici 2030.



Zone maraîchère - Wavrin

PRODUCTION ET CONSOMMATION

SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLES

Les secteurs de l'industrie et du tertiaire (bureaux) représentent à eux deux 42% des consommations d'énergie et 21% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il est donc essentiel de travailler avec les entreprises et les opérateurs de l'immobilier si l'on souhaite réduire l'impact climatique de l'activité économique du territoire.

Il s'agit aussi de réduire les émissions de GES liées aux biens « importés » de l'extérieur du territoire métropolitain, car ces émissions sont plus de deux fois plus importantes que les émissions du territoire lui-même ! Il faut pour cela soutenir la production et la consommation locales.

Enfin, une production plus locale et le développement des circuits courts permettront d'augmenter l'autonomie alimentaire du territoire et donc de le rendre plus résilient.

PRINCIPALES ACTIONS

- Contrats d'objectifs et de moyens avec les entreprises les plus consommatrices d'énergie, les chambres consulaires, les fédérations d'entreprises, l'université pour réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Créer un dispositif d'accompagnement des entreprises situées dans des parcs d'activité ou des ruches d'entreprises, notamment sur la gestion mutualisée de l'énergie.
- Soutenir la requalification de neuf parcs d'activités, en intégrant les enjeux de la transition énergétique et écologique (notamment par rapport au boisement et à la végétalisation).
- Soutenir la gestion durable de deux grands sites d'activités (Eurasanté et la Cité Scientifique de Villeneuve d'Ascq).
- Développer l'économie circulaire en mettant en place une plateforme d'économie circulaire des matériaux de démolition issus du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et en intensifiant les dispositifs de recyclage et de seconde vie des matériaux et des textiles.
- Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial.

CHIFFRES CLÉS

- 12 entreprises sont responsables de 8% des consommations d'énergie du territoire métropolitain.
- Les émissions de GES liées aux biens « importés » de l'extérieur du territoire métropolitain sont deux fois plus importantes que les émissions directes du territoire.

OBJECTIFS 2030

- **Réduire de 15%** les consommations d'énergie et de 48% les émissions de GES du secteur tertiaire, notamment grâce aux économies d'énergie, à la gestion technique des bâtiments, aux rénovations thermiques et au renouvellement des systèmes de chauffage.
- **Réduire de 13%** les consommations d'énergie et de 19% les émissions de GES du secteur industriel, notamment grâce à la mise en place de systèmes de management de l'énergie et à l'utilisation de technologies plus efficaces énergétiquement.



Centre de Valorisation Organique - Sequedin

EXEMPLARITÉ MÉTROPOLITAINE

RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES GRÂCE AU BUDGET CLIMATIQUE

La MEL souhaite réduire l'impact climatique de son propre fonctionnement et de ses investissements sur le territoire, que ce soit à travers la réduction des consommations d'énergie de ses bâtiments et équipements (stations d'épuration, réseau de transports...), ou à travers la prise en compte de l'impact climatique de l'ensemble de ses décisions. C'est là l'objectif du « budget climatique », un outil d'aide à la décision pour les élus et agents, qui permettra d'analyser toutes les politiques publiques et projets portés par la MEL sous l'angle de leur contribution aux objectifs du PCAET. Les indicateurs ainsi créés permettront d'éclairer les décisions lors de l'élaboration des projets et le vote du budget métropolitain. Un autre levier d'action non négligeable est d'intégrer les enjeux climatiques dans les procédures d'achats publics de la MEL.

De plus, afin de mieux mesurer et suivre la trajectoire du territoire par rapport aux objectifs du PCAET, la MEL souhaite améliorer la gestion et le suivi des données climat-air-énergie du territoire. Ces données quantitatives permettront de mieux évaluer l'impact de la mise en œuvre du PCAET.

PRINCIPALES ACTIONS

- Construire un « budget climatique » pour éclairer les élus sur l'impact des politiques métropolitaines vis-à-vis des objectifs du PCAET.
- Améliorer la gestion des données climat-air-énergie territoriales.
- Réduire l'impact carbone des achats publics de la MEL et participer à la constitution d'un réseau d'achats publics durables à l'échelle de la région.
- Améliorer la gestion énergétique et environnementale des bâtiments et équipements de la MEL, ainsi que de son réseau de transports (Ilevia).

CHIFFRES CLÉS

Budget annuel de la MEL : 1,8 milliard d'euros dont

- 445 millions d'euros consacrés à la mobilité et l'accessibilité.
- 267 millions d'euros consacrés à l'écologie urbaine (assainissement, eau, déchets).
- 66 millions d'euros dédiés à l'aménagement durable du territoire.
- 450 millions d'euros de marchés et d'achats publics par an.

OBJECTIFS 2030

- Réduire la consommation d'énergie et d'eau des bâtiments de la MEL.
- Réduire la consommation d'énergie de la flotte de véhicules de la MEL.
- Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public géré par la MEL.
- Insérer des clauses favorables au climat dans les marchés publics.
- Collecter et valoriser des certificats d'économie d'énergie sur les projets gérés par la MEL ou les communes.



Concertation avec les habitants - Marcq-en-Barœul

GOVERNANCE ET PARTICIPATION

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION

Pour réduire de 45% les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2030, l'implication et l'engagement de tous les acteurs du territoire sont nécessaires : cette responsabilité s'applique à tous. Les communes, les entreprises, les associations et les citoyens peuvent choisir de participer à la diminution de leurs propres émissions de gaz à effet de serre et d'être exemplaires pour jouer pleinement leur rôle d'acteurs prescripteurs.

C'est pourquoi la MEL propose :

- d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à la gouvernance et à la mise en œuvre du Plan Climat, au travers de trois instances participatives : un comité partenarial, une instance citoyenne et un comité scientifique ;
- de développer et d'amplifier les différents dispositifs d'accompagnement des acteurs du territoire existants à ce jour ;
- d'accompagner des expérimentations et des actions nouvelles visant à inclure toutes les diversités culturelles et sociales qui participent aux dynamiques de transition.

26
27

PRINCIPALES ACTIONS

- Associer les acteurs du territoire et les citoyens à la gouvernance et à la mise en œuvre du Plan Climat.
- Développer et faire connaître la politique métropolitaine des temps, qui vise à prendre en compte la question des temps individuels (loisirs, famille...) et collectifs (travail, déplacements...), par exemple via l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques ou le décalage des déplacements domicile-travail afin de fluidifier le trafic routier.
- Accompagner les citoyens, les communes et les partenaires pour changer les comportements du quotidien (consommer, se loger, se déplacer...) en faveur de la transition écologique, de l'adaptation au changement climatique, de la sobriété, de la préservation de la biodiversité et du cadre de vie.

- Accompagner les communes dans la transition énergétique, les changements de comportements et l'adaptation au changement climatique.
- Travailler en partenariat avec le monde académique.

CHIFFRES CLÉS

- Changer les comportements permettrait de réduire de 25% les émissions de GES (moyenne nationale).
- 35 communes engagées dans le dispositif métropolitain de Conseil en Energie Partagé.
- 100 projets accompagnés depuis 2016 par l'appel à projets Mets la Transition dans ton Quartier.



Projet Transfrontalier, Centrale de l'Alma - Roubaix

COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE

SOUTENIR ET PARTICIPER À DES PROJETS DE COOPÉRATION SUR LES SUJETS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

En raison des caractéristiques du territoire de la MEL, certains objectifs du PCAET sont difficiles à réaliser dans le périmètre géographique de la MEL, comme par exemple produire plus d'énergies renouvelables ou développer les boisements, sans grignoter des terres agricoles.

C'est pourquoi la coopération avec des territoires voisins ou plus éloignés (dans le cadre de la coopération décentralisée) peut permettre à la MEL de mener des actions concourant à l'atteinte des objectifs du Plan Climat. Un travail transfrontalier sur la qualité de l'air est ainsi déjà engagé dans le cadre de l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai.

Les échanges de bonnes pratiques, que ce soit avec le Danemark sur les réseaux de chaleur, ou avec la ville de Saint-Louis au Sénégal sur la gestion des déchets, ont aussi vocation à donner une dimension internationale à l'action de la MEL en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

28
29

PRINCIPALES ACTIONS

- Coopérer avec les territoires voisins sur des projets climat-air-énergie, par exemple avec la Communauté Urbaine de Dunkerque sur les réseaux de chaleur, l'hydrogène et la santé environnementale.
- Coopérer avec les territoires voisins sur la qualité de l'air dans le cadre de l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai.
- Participer à des projets de coopération internationale sur les sujets climat-air-énergie, par exemple avec le Danemark sur les réseaux de chaleur.

CHIFFRES CLÉS

- Cinq conventions de coopération avec les territoires voisins de la MEL portant sur des sujets en lien avec le Plan Climat.
- Un projet de coopération avec le Danemark.
- Un projet de coopération avec la ville de Saint-Louis au Sénégal.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique implique d'anticiper les conséquences inéluctables, et déjà perceptibles, de ce changement : multiplication des vagues de chaleur, sécheresses ou au contraire inondations dues à des précipitations accrues à certaines périodes de l'année, préservation de la ressource en eau (en quantité et en qualité), impacts sanitaires, impacts sur les écosystèmes, la biodiversité et la production agricole...

Pour la MEL, il s'agit tout d'abord de mieux cerner les vulnérabilités spécifiques de son territoire par rapport au changement climatique, en s'appuyant sur des recherches scientifiques.

Trois priorités ont été identifiées dans ce Plan Climat : la gestion des risques associés au réchauffement climatique, la préservation de la ressource en eau et le développement de la présence de la nature et du végétal dans les milieux urbanisés, afin de lutter contre les pics de chaleur urbains mais également améliorer la qualité de vie des habitants.

PRINCIPALES ACTIONS

- Protéger la population face aux risques climatiques (canicules, inondations, sécheresse, retrait-gonflement des argiles...) : par exemple, lutter contre les îlots de chaleur urbains en adaptant les techniques et les matériaux de construction.
- Développer l'eau et la nature en métropole : végétaliser les toits et façades, développer des espaces verts, planter des arbres...
- Protéger la ressource en eau, en quantité et en qualité : protéger les champs captants, économiser l'eau.

CHIFFRES CLÉS

- +2°C entre 1955 et 2017 à Lille.
- 9,9°C d'écart ont été mesurés en fin de journée entre un point à Lille en milieu urbain dense et un point à Hem en zone pavillonnaire peu dense, en période de canicule.
- 10 km de haies plantées en milieu agricole avec les Planteurs Volontaires.

Les arbres sont nos meilleurs atouts pour rafraîchir la ville :

- avec l'évapotranspiration, on peut ressentir 12 degrés de moins sous un arbre par rapport à quelques mètres à côté ;
- l'aménagement d'un parc arboré de 100 m² au cœur d'un îlot urbain, bordé par des immeubles de 15 mètres de hauteur, permet d'abaisser la température de 1°C dans les rues canyon adjacentes. Ce gain de fraîcheur se prolonge sur une distance de 100 mètres selon la direction des vents dominants.



Végétalisation des façades - Lille



N41 entre Hallennes-lez-Haubourdin et Fournes-en-Weppes

QUALITÉ DE L'AIR

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La qualité de l'air est un réel enjeu de santé publique. Elle dépend de la présence dans l'air de différents polluants atmosphériques comme les particules fines ou les gaz émis par le trafic routier, le chauffage des bâtiments (logements et bureaux), l'industrie ou l'agriculture.

Outre la diminution du nombre de pics de pollution, il est également essentiel de réduire la pollution chronique de l'air, tout aussi dommageable pour la santé que les pics de pollution.

Pour cela, la MEL met en œuvre des actions structurelles comme la création d'une Zone à Faibles Émissions sur 11 communes, le développement des transports en commun et de toutes les solutions de mobilité autres que la voiture en solo (vélo, marche, covoiturage, autopartage), l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, ou encore le soutien financier au remplacement des systèmes de chauffage les plus polluants.

32
33

PRINCIPALES ACTIONS

- Améliorer la connaissance et la surveillance de la qualité de l'air, en partenariat avec ATMO.
- Sensibiliser, informer, former sur la qualité de l'air extérieur et intérieur.
- Réduire les émissions de polluants liées aux transports: mise en place d'une Zone à Faibles Émissions sur 11 communes, expérimentation de la gratuité des transports lors des pics de pollution, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Réduire les émissions de polluants liées au chauffage en soutenant financièrement le remplacement des appareils de chauffage les plus polluants, grâce au Fond Air de l'ADEME.
- Réduire les émissions de polluants liés à l'agriculture, notamment l'ammoniac.

CHIFFRE CLÉ

30 jours d'épisodes de pollution dans le département du Nord en 2018.

OBJECTIFS 2030

- **Réduction de 44%** des polluants liés au transport routier.
- **Réduction de 36%** des polluants liés au secteur résidentiel.
- **Réduction de 36%** des émissions du secteur de l'industrie.
- **Réduction de 38%** des émissions du secteur tertiaire.



Parc Jean-Baptiste Lebas - Lille

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

AMÉLIORER LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

La santé environnementale consiste à prendre en compte l'impact de l'environnement sur la santé et le bien-être en général : pollution de l'air, de l'eau ou des sols, présence de pesticides dans l'alimentation, de composés organiques volatils dans les meubles et matériaux d'aménagement, prise en compte de l'impact du bruit...

La MEL a souhaité intégrer cette dimension dans son Plan Climat, une approche originale en France.

La politique de santé environnementale métropolitaine est en émergence et doit encore être précisée, aussi les priorités à ce stade sont-elles d'améliorer les connaissances et la prise en compte des facteurs de santé environnementale dans les politiques métropolitaines notamment l'aménagement, l'habitat, l'alimentation, les achats publics, ...

34

35

PRINCIPALES ACTIONS

- Créer un observatoire métropolitain de la santé environnementale et améliorer les connaissances en matière de déterminants de santé environnementale.
- Mener des actions pour réduire la pollution atmosphérique et éviter les pics de pollution.
- Réduire l'exposition au bruit grâce à la mise en œuvre du nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.
- Intégrer des critères de prise en compte de la santé environnementale dans les projets d'aménagement et dans l'habitat.
- Mettre en place une gouvernance métropolitaine de la santé environnementale.

CHIFFRES CLÉS

- 1 700 décès liés à la qualité de l'air par an sur le territoire de la Métropole.
- Une surmortalité de 104 personnes lors de la canicule de 2018 (touchant principalement les personnes âgées de plus de 65 ans).
- Un accès aux espaces verts variable selon les communes.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN CLIMAT

Cette évaluation consiste à identifier les impacts probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, à caractériser ces impacts (aspect positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, horizon temporel) et à identifier des mesures destinées à favoriser les incidences positives et éviter, réduire ou compenser les incidences négatives. Ce travail d'évaluation a été réalisé au regard de neuf thématiques environnementales :

- **Énergies et changement climatique**
- **Risques naturels et technologiques**
- **Utilisation et pollution des sols**
- **Ressource en eau**
- **Qualité de l'air**
- **Milieus naturels et biodiversité**
- **Nuisances**
- **Ressources et déchets**
- **Paysages et patrimoine**

Les résultats de cette évaluation sont disponibles dans l'annexe 5 du Plan Climat. Un résumé non technique est également disponible.

Les principales conclusions de l'évaluation environnementale sont :

POINTS FORTS

- Un PCAET contribuant effectivement à atténuer le changement climatique, du fait principalement des actions sur la rénovation et la construction, en ligne avec les nouvelles normes dans le résidentiel et le tertiaire, la réduction des émissions associées à la mobilité et au développement des énergies renouvelables et de récupération.
- Des orientations permettant de réduire partiel-

lement la vulnérabilité au changement climatique.

- Une incidence potentiellement positive sur la qualité de l'air, compte-tenu de l'évolution des solutions de mobilité et des conditions du développement du recours au bois-énergie.
- Des mesures en faveur d'une meilleure prise en compte de la gestion de la ressource en eau présentes.

POINTS D'ATTENTION

- De potentielles pressions sur l'utilisation des sols, les ressources, les déchets et les milieux naturels à moyen terme à anticiper.
- Des incidences localisées sur les milieux naturels et la biodiversité et des impacts des évolutions climatiques sur la diversité biologique qui devront faire l'objet d'un suivi. Aucune incidence notable sur les sites du réseau Natura 2000 n'est identifiée à ce stade en lien avec la mise en œuvre du PCAET.
- Des considérations paysagères à intégrer dans les processus de décision et de concertation.
- Des incidences sur les risques naturels et technologiques à surveiller attentivement mais qui ne devraient pas, à court terme, représenter un enjeu notable.
- Des incidences locales potentiellement conséquentes sur l'évolution des nuisances devant être anticipées lors des étapes de concertation en amont des projets.

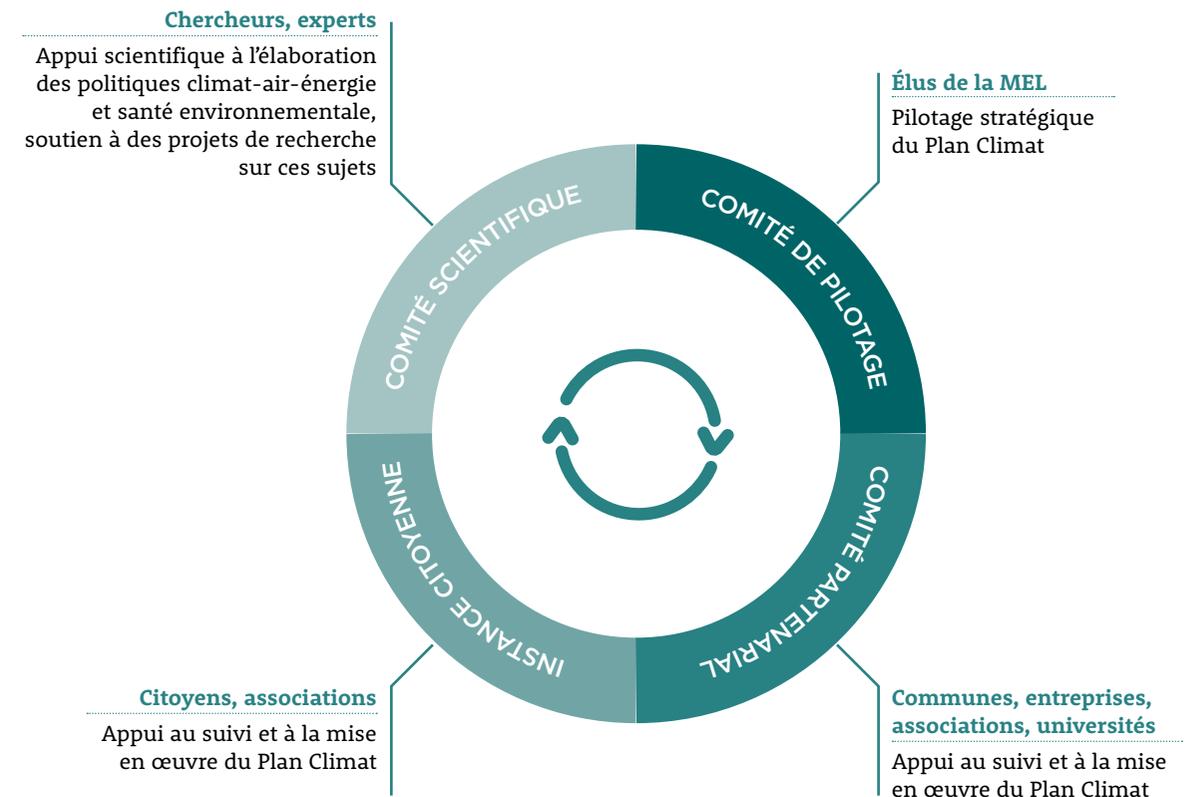
Le PCAET a vocation à être une démarche dynamique, intégrant de nouveaux projets au cours de son existence. Il a également vocation à inspirer et enrichir d'autres stratégies métropolitaines en lien avec l'habitat, la mobilité, l'urbanisme, le développement économique...

LA GOUVERNANCE DU FUTUR PLAN CLIMAT

L'atteinte d'objectifs ambitieux comme la réduction de 45% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ou l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 ne sera pas possible sans la participation de tous les acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens..) à cet effort collectif.

C'est pourquoi la MEL, en tant que chef de file de la transition énergétique sur son territoire, souhaite renouveler et élargir les instances de gouvernance du Plan Climat, afin de mobiliser tous ces acteurs et de les associer à la mise en œuvre du Plan Climat.

QUATRE INSTANCES DE GOUVERNANCE SONT PRÉVUES



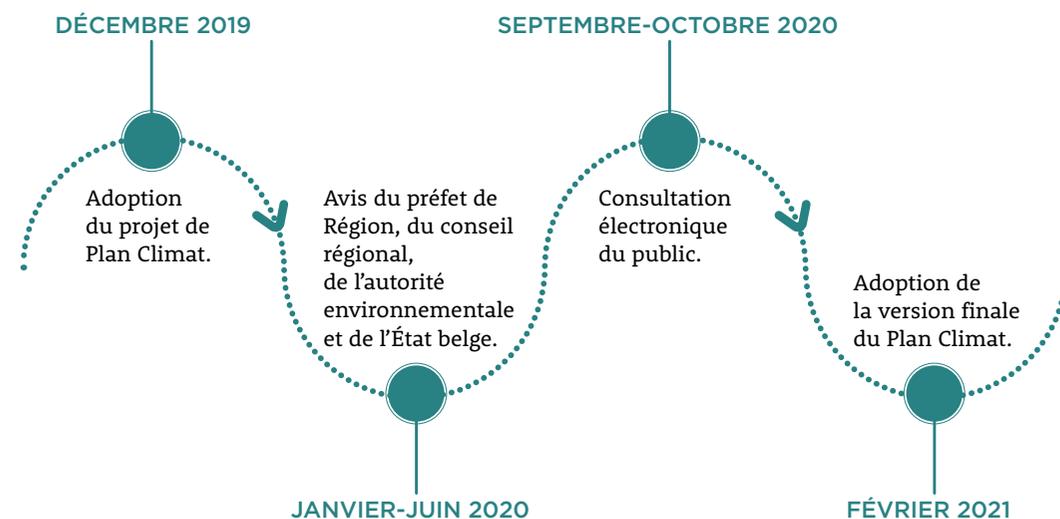
LES PROCHAINES ÉTAPES : À VOUS LA PAROLE !

Le conseil métropolitain a adopté une première version du nouveau Plan Climat en décembre 2019. Ce projet a ensuite été soumis pour avis au préfet de Région, au conseil régional, à l'autorité environnementale et à l'État belge (en tant qu'État frontalier pouvant être impacté par le Plan Climat).

Ensuite une consultation électronique du public aura lieu en septembre-octobre 2020, afin de recueillir les avis des citoyens sur le projet de Plan

Climat. Pour cela, l'ensemble des documents du Plan Climat (diagnostic, synthèse de la concertation, stratégie 2030-2050, plan d'actions, évaluation environnementale, avis des personnes publiques associées) seront mis à disposition du public sur participation.lillemetropole.fr

L'ensemble des avis recueillis seront étudiés afin d'élaborer la version définitive du Plan Climat 2021-2026, qui sera soumise au vote du conseil métropolitain en février 2021.



LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE
2 boulevard des Cités Unies / CS 70043 / 59040 Lille Cédex

Pilotage et rédaction : MEL - Direction Transitions Energie Climat

Coordination : MEL - Direction de la Communication, presse et protocole

Direction artistique : MEL - Yann Parigot / Direction de la Communication, presse et protocole

Mise en page et graphisme : MEL - Grégory Rolland / Direction de la Communication, presse et protocole

Photographies : MEL - Pascaline Chombart, Nicolas Fernandez, Vincent Lecigne, Alexandre Traisnel, Arnaud Wicart - Antoine Repessé

Photothèque : MEL - Nicolas Fernandez / Direction de la Communication, presse et protocole

Impression : MEL - Ressources partagées

Achevé d'imprimer en septembre 2020



**POUR PARTICIPER
À LA CONSULTATION**

[https://participation.lillemetropole.fr/
processes/concertationplanclimatmel](https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationplanclimatmel)

PLUS D'INFOS
pcaet@lillemetropole.fr



2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cédex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr